

**PROCÈS VERBAL
DU COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 7 JUIN 2023
RÉGULIÈREMENT CONVOQUÉ LE 31 MAI 2023
À NYONS, SIEGE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES BARONNIES EN DROME PROVENÇALE
SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. JULIEN CORNILLET**

L'an deux mille vingt-trois, le 7 juin à 18h00,

Le Comité syndical, régulièrement convoqué le 31 mai 2023, s'est réuni à Nyons sous la présidence de M. Julien **CORNILLET**.

PRÉSENTS :

M. Marc-André **BARBE**, M. Sébastien **BERNARD**, Mme Nelly **BODARD**, M. Philippe **BOUNIARD**, M. Daniel **BUONOMO**, Mme Fabienne **CARMON**, M. Fermin **CARRERA**, M. Laurent **CHAUVEAU**, Mme Carole **CHEYRON-DESLIS**, M. Pierre **COMBES**, M. Olivier **FAURE**, Mme Marie **FERNANDEZ**, Mme Rosy **FERRIGNO**, Mme Christine **FOROT**, Mme Françoise **GONNET-TABARDEL**, M. Hervé **ICARD**, M. Vanco **JOVEVSKI**, M. Jean-Michel **LAGET**, M. Yves **LEVEQUE**, Mme Marie-Christine **MAGNANON**, M. Jean-Paul **MAZEL**, M. Hervé **MEDINA**, Mme Marietta **MIGNET**, Mme Geneviève **MORENAS-MORIN**, M. Olivier **PEVERELLI**, M. Roland **PEYRON**, Mme Marie-Pierre **PIALLAT (à partir de la délibération N°3)**, Mme Brigitte **PUJUGUET**, Mme Françoise **QUENARDEL**, M. Jean-Marie **ROUSSIN**, Mme Christelle **RUYSCHAERT**, M. Olivier **SALIN**, Mme Fabienne **SIMIAN**, Mme Pascale **TOLFO**.

POUVOIRS :

M. Patrick **ADRIEN** (pouvoir à M. Jean-Marie **ROUSSIN**), M. Joseph **AIESI** (Pouvoir à Mme Nelly **BODARD**), Mme Véronique **ALLIEZ** (pouvoir à Mme Marie **FERNANDEZ**), M. Yves **BOYER** (pouvoir à Monsieur Olivier **PEVERELLI**), M. Jean-Michel **CATELINOIS** (pouvoir à M. Hervé **MEDINA**), M. Thierry **DAYRE** (pouvoir à M. Pierre **COMBES**), Mme Christel **FALCONE** (pouvoir à M. Daniel **BUONOMO**), M. Maryannick **GARIN** (pouvoir à Mme Christine **FOROT**), Christophe **MATHON** (pour voir à Mme Françoise **GONNET-TABARDEL**), M. Karim **OUMEDDOUR** (pouvoir à Mme Marie-Christine **MAGNANON**), M. Anthony **ZILIO** (pouvoir à M. Julien **CORNILLET**).

EXCUSÉS :

M. Bruno **ALMORIC**, Mme Valérie **ARNAVON**, M. Jean-Michel **AVIAS**, M. Didier **BESNIER**, M. Eric **CAROU**, Mme Rachel **COTTA**, M. Yves **COURBIS**, Mme Laurence **DEFONDS**, M. Jean-Frédéric **FABERT**, Mme Marielle **FIGUET**, M. Alain **GALLU**, M. Juan **GARCIA**, M. Jean-Pierre **LAMBERTIN**, M. François **LAPLANCHE-SERVIGNE**, Mme Martine **MATTEI**, M. Christian **PEYRON**, Mme Katy **RICARD**, M. Benoît **SANCHEZ**, M. Daniel **VEILLY**.

Secrétaire de séance : M. Laurent **CHAUVEAU**.

Le président ouvre la séance et fait l'appel des élus. Il constate que le quorum est atteint et remercie les élus présents pour leur implication. Il remercie également les élus de la communauté de communes des Baronnie en Drôme Provençale pour leur accueil.

Lors de ce conseil, deux nouveaux délégués sont présents ; avant de les installer officiellement, le président les invite à se présenter : il s'agit de Vanco Jovevski qui représentera Montélimar Agglomération et Jean-Marie Roussin qui représentera la communauté de communes de l'Enclave des Papes-Pays de Grignan. Chacun dit quelques mots sur son parcours.

L'ordre du jour suit son cours sans intervention. L'ordre du jour de la séance de janvier est approuvé sans question ni commentaire.

Le Président propose que Laurent Chauveau soit secrétaire de séance. Cette proposition est acceptée.

Délibération n°1 : Remplacement de deux délégués au sein du comité syndical

Le Président présente ensuite la délibération qui vise aux remplacements de deux délégués démissionnaires au sein du comité syndical et des commissions thématiques. Il remercie Jean-Noël Arrigoni pour son implication en tant que membre du bureau et en tant que copilote de la commission thématique sur les équipements et services.

Le remplacement des deux délégués est voté à l'unanimité sans commentaire ni question. Le Président souhaite officiellement la bienvenue aux deux nouveaux délégués.

Délibération n°2 : Election d'un Vice-président au bureau syndical

Monsieur le Président précise qu'il convient de procéder à des élections à scrutin secret pour remplacer le siège occupé par Monsieur Jean-Noël Arrigoni au sein du Bureau syndical.

Il désigne Mesdames Fabienne Simian et Marie-Christine Magnanon ainsi que Monsieur Olivier Peverelli pour constituer la table des assesseurs.

Il demande s'il y a des candidats. Monsieur Jean-Marie Roussin fait acte de candidature.

Le Président demande ensuite s'il y a d'autre candidature. Il n'y a aucune autre candidature.

Le scrutin à bulletin secret se déroule avant le dépouillement et la proclamation des résultats.

Il est constaté 45 votants, deux bulletins blancs et 43 suffrages exprimés. Monsieur Jean-Marie Roussin obtient 43 voix. Monsieur Roussin est élu à la majorité absolue, il est immédiatement installé et rejoint la tribune pour la suite du comité syndical.

- Arrivée de Madame Marie-Pierre Piallat -

Délibération n°3 : Compte de gestion 2022

Monsieur le Président passe la parole à Olivier Peverelli pour la présentation du compte de gestion 2022. Celui-ci est adopté sans remarque ni question.

Délibération n°4 : Compte Administratif 2022

Monsieur le Président sort de la salle afin qu'Olivier Peverelli puisse présenter et mettre au vote le compte administratif. Celui-ci n'amène pas de commentaire ni de question. Il est adopté à l'unanimité. Le Président rejoint la tribune suite au vote.

Délibération n°5 : Affectation des résultats 2022

Monsieur Peverelli continue par la présentation de l'affectation des résultats qui est adoptée à l'unanimité sans remarque ni question.

Délibération n°6 : Budget supplémentaire 2023

Monsieur Peverelli présente enfin la proposition de budget supplémentaire pour 2023 qui permet d'intégrer les résultats affectés. Il est adopté à l'unanimité.

Le président reprend la parole pour présenter quatre délibérations ayant pour sujet commun le passage obligatoire à la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2024.

Délibération n°7 : Mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2024

Il n'y a pas de remarque ni de commentaire, elle est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 8 : Passage à la nomenclature M 57 - Mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement, choix de régime de provisions semi-budgétaires pour risques et charges.

Il n'y a pas de remarque ni de commentaire, elle est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 9 : Passage à la nomenclature M 57 - Modalités de gestion des amortissements : adoption des durées d'amortissement, dérogation à la règle du *prorata temporis*

Monsieur le Président interrompt quelques instants sa présentation pour demander à Madame la directrice des précisions quant à la nature de la délibération. Madame la directrice en précise le contenu. La délibération est mise au vote sans commentaire ni question particulière. Elle est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 10 : Règlement Budgétaire et Financier 2023-2026

Monsieur le Président précise que le règlement découle des précédentes délibérations. Il n'y a pas de remarque ni de commentaire, il est adopté à l'unanimité.

Délibération n°11 : assemblée prend acte du Rapport activités 2022

Monsieur le Président passe la parole à Christelle Ruyschaert qui présente le rapport d'activités. Celui-ci retrace notamment les principaux temps forts du syndicat en matière de concertation et de travail partenarial (Tour bus par exemple). Françoise Gonnnet-Tabardel précise que le rapport d'activités ne mentionne pas toutes les dates qui correspondent à de nombreux échanges en commission et en ateliers. Tous les élus du bureau remercient les délégués qui s'impliquent dans les commissions même s'ils regrettent un manque d'affluence.

Il n'y a pas d'autre remarque sur le rapport d'activités qui est diffusé sur le site internet du syndicat : <https://www.srpb.fr/Les-rapports-d-activite.AB.htm>

L'ordre du jour de la séance est épuisé. Le Président demande à la Directrice de dire quelques mots à propos des procédures de modification des Schémas Régionaux d'Aménagement (SRADDET) et de faire un point d'étapes. C'est un sujet important car il va falloir être groupé, cohérent et complémentaire dans les analyses dans les deux Régions qui nous concernent. Mathilde Rolandeau précise que la Région Auvergne-Rhône-Alpes a lancé une consultation sur un projet de document modifié. Le sujet principal est la sobriété foncière mais il n'y a pas que ce sujet : la mobilité, les déchets sont aussi objets de la modification. Il y a trois mois de consultation et un travail technique et politique se met en place. Trois grands principes se dégagent de l'analyse que peut porter le syndicat :

- Inter-régionalité et dialogues entre les deux Régions,
- Les trajectoires ZAN,
- Les projets d'envergure nationale et régionale : pour que l'enveloppe foncière ne soit pas décomptée de l'enveloppe territoriale SCoT mais remonte à l'échelle régionale, voire nationale.

Christelle RUYSSCHAERT insiste sur tout le travail engagé depuis deux ans dans les Régions (Conférence des SCoT), notamment sur la considération des territoires ruraux dans les objectifs de la ZAN.

Monsieur le Président évoque aussi la prochaine étude sur la santé. Carole CHEYRON-DESLIS demande qui compose les « Groupe Santé » et « Groupe santé élargi ». Le Président répond qu'ils sont en train d'être précisés dans leur composition. Il peut préciser toutefois que les élus qui composeront le groupe santé ne sont pas forcément des délégués : on va chercher toutes les compétences possibles.

Christelle Ruysschaert évoque les inondations de Séderon quelques jours auparavant et témoigne de la vulnérabilité du territoire face au changement climatique et demande aux élus d'avoir une pensée pour cette commune impactée.

Le secrétaire de séance,

Laurent Chauveau



Le Président,

Julien CORNILLET

